

Prévoyance professionnelle (LPP)



Les montants limites de la prévoyance professionnelle (LPP) sont les suivants :

Salaire annuel minimal	Fr. 22'050
Déduction de coordination	Fr. 25'725
Limite supérieure du salaire annuel	Fr. 88'200
Salaire coordonné maximal	Fr. 62'475
Salaire coordonné minimal	Fr. 3'675

Informations complémentaires

Unia Valais, 027 602 60 00